

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 30 Juin 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2025 DATE D’AFFICHAGE : 24 juin 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie RIALANT-BESLAND)

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Bernadette BROSSEAU), Monsieur Joël NEVEUX (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Rémy CHATTON, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

**Absente :** Madame Delphine JOFFRAUD

**Pouvoirs :** Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Monsieur Joël NEVEUX

Madame Anne GROLEAU a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA REPARTITION DES  
AMENDES DE POLICE POUR L’ANNEE 2025  
AMENAGEMENT DES RUES DE KERDANDEC ET DE LOZÉPIENNE**

La Commune souhaite requalifier les rues de Kerdandec et de Lozépienne en 2025. Le programme de travaux poursuivi vise à renforcer la sécurité des riverains, des cyclistes et des piétons se rendant du centre de Quimiac à la plage de Sorlock.

Les objectifs poursuivis par la Commune sont les suivants :

- ✓ Privilégier les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (deux-roues, piétons) en assurant la sécurité des riverains sur cet axe très fréquenté,
- ✓ Apaiser la vitesse de circulation des véhicules par des aménagements spécifiques.

La commune envisage de traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

- ✓ La création d’un cheminement piétons (rue de Lozépienne) et la réhabilitation du cheminement piéton rue de Kerdandec
- ✓ La création d’un plateau surélevé rue de Kerdandec permettant d’apaiser la vitesse des véhicules motorisés.
- ✓ La création d’une CVCB pour faciliter le déplacement des deux-roues.
- ✓ Le remplacement de la glissière de sécurité protégeant le cheminement piéton plage de Sorlock

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses en € HT		Recettes attendues en € HT	
Rue de Kerdandec :	123 062,5	Département 44 (30%)	58 000
Rue de Lozépienne :	30 990		
Glissière de sécurité rue de Kerdandec :	12 375	Cap Atlantique (30%)	58 800
Ralentisseur Kerdandec :	11 605		
Parking rue de Kerdandec (dvt GCU) :	5 993	Autofinancement (40%)	78 400
Signalisation horiz. et vertic. :	11 975		
<b>Total :</b>	<b>196 000,5 arrondis à 196 000€</b>	<b>Total :</b>	<b>196 000 €</b>

Le montant de ces travaux est estimé à 196 000 € HT.

Considérant l'engagement de la commune de MESQUER à réaliser les travaux d'aménagement des rues de Kerdandec et de Lozépienne sur l'année 2025.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025.

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité :**

- **Le rappel de l'inscription au budget primitif 2025 (section Investissement) du programme d'aménagement de la rue de Kerdandec et de la rue de Lozépienne,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux de voirie auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025.**

Reçu au contrôle de légalité

le 02/07/2025

Publié ou notifié

le 03/07/2025

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

